

SIBTAS

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE BASSE TARENTOISE ET D' ACTIONS SOCIALES

Compte-rendu de la réunion du Conseil Syndical du Mardi 16 octobre 2018

Le Conseil Syndical, légalement convoqué le 9 octobre 2018, s'est réuni le mardi 16 octobre 2018 à 18h00, en séance publique à la Mairie d'Esserts-Blay sous la présidence de Maguy RUFFIER, Présidente.

Nombre de membres en exercice : 19

Quorum : 10

Nombre de membres présents : 16

Nombre de membres représentés : 2

Délégués titulaires présents : 12

NOMS	Prénoms	Commune d'origine
BAL	Justine	CEVINS
BRANCHE	Philippe	CEVINS
RUFFIER	Maguy	ESSERTS-BLAY
TRAVERSIER	Sylviane	ESSERTS-BLAY
THEVENON	Raphaël	ESSERTS-BLAY
ANDRE	Jean-Pierre	LA BATHIE
BUSILLET	Béatrice	LA BATHIE
BURDET	Patrice	ROGNAIX
LEGER	Jacqueline	ROGNAIX
AVRILLIER	Véronique	SAINT PAUL SUR ISERE
DOUCET	Michèle	TOURS EN SAVOIE
MARTIN	Chantal	TOURS EN SAVOIE

Délégués suppléants présents : 4

NOMS	Prénoms	Commune d'origine
DEDUC	Alain	LA BATHIE
WUILLAUME	Luc	LA BATHIE
ASSET	Marc	SAINT PAUL SUR ISERE
MANDRET	Yann	TOURS EN SAVOIE

Délégués représentés : 2

DORIDANT Marie-Christine	CEVINS	Ayant donné pouvoir à Philippe BRANCHE
MICHAULT Patrick	SAINT PAUL SUR ISERE	Ayant donné pouvoir à Maguy RUFFIER

Assistait en outre à la séance : Régine FATICONI (Tours en Savoie)

Déléguée excusée : Sylvie GIAI-LEVRA (Tours en Savoie)

Justine BAL a été désignée Secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu du Conseil Syndical du 29 mai 2018

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

Examen de l'ordre du jour

1. Point sur l'action des différents secteurs d'activités du SIBTAS

Rapporteur : Mme la Présidente

Un point est fait :

- sur les **différents secteurs d'activités du secteur enfance et jeunesse** :

○ **RAM**

- Projet de fonctionnement : à rendre à la CAF fin octobre
- Renouvellement de l'agrément du RAM : Le bilan d'évaluation doit être envoyé à la CAF fin décembre
- Projet pédagogique : Les RAM d'Arlysera travaillent sur un projet commun
- Formation des assistantes maternelles : Préparation du certificat "Sauveteur Secouriste du Travail" (SST) dans le cadre de la prise en charge de l'enfant
Le contenu pédagogique sera ajusté à la spécificité du métier des assistants maternels et des gardes d'enfants à domicile (bébés et enfants)
7 assistantes maternelles y participeront à leur demande le 17 novembre et 8 décembre.
- Réunion CAF le jeudi 11 octobre
- Réunion RAM/PMI le jeudi 15 novembre
Il s'agit de réunions permettant de réaliser de la veille documentaire et de remettre à plat des informations importantes pour les assistantes maternelles.

○ **Loisirs Enfance**

▪ **Vacances d'été**

- Point sur l'équipe d'animateurs
- Travaux à l'école maternelle
- Activités : Nuitée ferme, nuitée au centre, une veillée loup garou, sortie au lac d'Aiguebelette...

▪ **Les mercredis**

- Mercredis à la journée, forte demande
- Difficultés à recruter

▪ **Vacances d'automne**

- Thématique : Harry Potter et la magie
- Centre de loisirs à Tours en Savoie
- Equipe d'animateurs au complet
- Activités : sortie montagne, croisière à Chanaz, tikiparc, pêche ...

▪ **Vacances de Noël**

- Ouverture sur 3 jours : le 2, 3 et 4 janvier

○ **Loisirs Jeunesse**

- Vacances d'été :
Activités, local jeunesse, camps, Payambo ...
- Permanences Collège (Saint Paul et Pierre Grange)
- Weekends : projets de novembre et décembre
- Vacances d'automne
- Accompagnement d'une Jeune en Formation « Bafa »

Raphaël Thevenon s'étonne quant au profil des animateurs recrutés cet été pour la jeunesse. Il lui semblerait plus judicieux de recruter un animateur ouvert sur les activités sportives pour pouvoir ainsi mieux répondre aux attentes des jeunes.

Cette remarque est partagée, mais il est souligné la difficulté qu'a connue le SIBTAS cet été dans ces recrutements. L'arrêt des TAP a induit la fin des contrats de travail des animateurs permanents du SIBTAS ; et il est plus compliqué de trouver pour l'été des animateurs ayant les profils adéquates sur des contrats de courte durée - uniquement pendant vacances scolaires.

Pour l'information du Conseil Syndical.

2. Maison de santé – Autorisation à déposer le permis de construire **Rapporteur : Mme la Présidente**

Le SIBTAS est compétent pour le développement et le maintien de l'offre de soin dans le territoire et en particulier par la création ou l'acquisition, l'administration et la gestion de la Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) sise à La Bâthie.

Pour assurer la poursuite de l'avancement du dossier, il convient, conformément à l'article L.5211-10 du CGCT de donner délégation à Mme la Présidente pour déposer le permis de construire de la Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) sise à La Bâthie dès sa finalisation.

Mme la Présidente rendra compte de la décision prise dans le cadre de cette délégation lors d'un prochain Conseil Syndical.

Jean-Pierre André revient sur les différents échanges intervenus ces derniers mois entre le SIBTAS et la SEMCODA.

Il rappelle que le projet initial se décomposait comme suit :

- Maison de santé pluridisciplinaire en rez de chaussée
- R+1 : 2 logements T2 – 3 T3 – 1 T4
- R+2 : 2 logements T2 – 3 T3 – 1 T4

A ce stade, la SEMCODA a revu ses conditions et propose de ne construire que la Maison de santé. Suite à cette proposition, les Maires des 6 Communes se sont rencontrés et ont décidé de poursuivre le projet.

Jean-Pierre André indique avoir sollicité le cabinet Plexus afin que ce dernier puissent travailler sur de nouveaux plans.

Ces plans ont d'ores et déjà été transmis au corps médical : les kinésithérapeutes acceptent la proposition ; les médecins ne sont pas encore positionnés.

Il a été demandé aux médecins de faire connaître leur avis d'ici la fin de cette semaine.

Jean-Pierre André indique que le permis de construire pourrait ainsi être déposé par le SIBTAS fin octobre / courant novembre.

Pour conclure sur ce point, Jean-Pierre André rappelle que la compétence « Maison de santé » fera partie des nouvelles compétences de la Communauté d'Agglomération, Arlysère aura la charge de la poursuite de l'avancement du dossier.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- donne délégation à Mme la Présidente, pour déposer le permis de construire et tout acte afférent à ce dossier.*

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 25 octobre 2018

3. Instauration du plan mercredi

Rapporteur : Mme la Présidente

Proposé par le Ministère de l'Education Nationale, en lien avec la DDCSPP et la CAF, le plan mercredi permet de valoriser les actions menées les mercredis sur les centres de loisirs, suite à la suppression des TAP.

Il implique les collectivités, les écoles, les parents et l'organisateur des CL, voir le tissu associatif local.

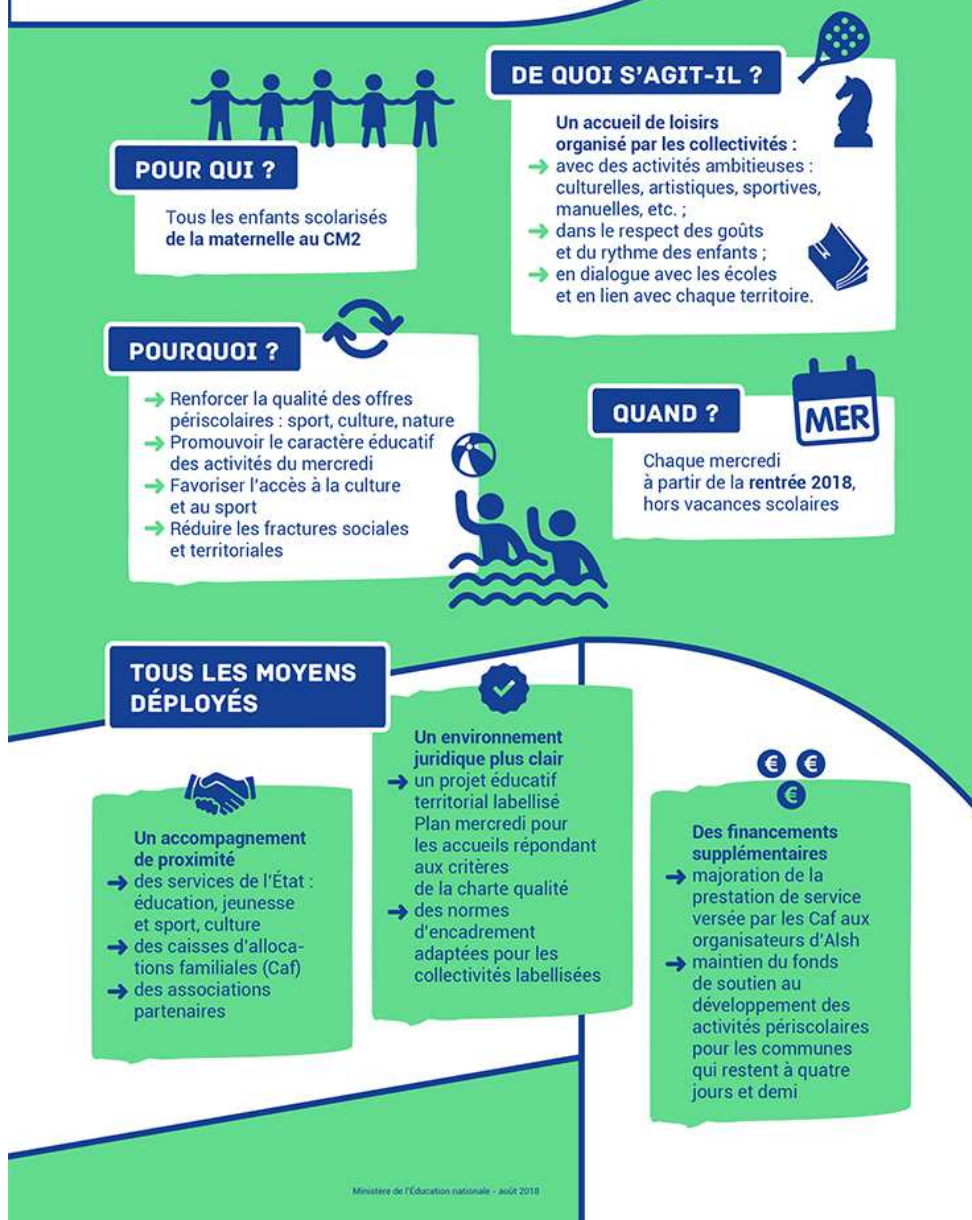
Le plan mercredi nécessite la rédaction d'un nouveau PEdT et la signature d'une convention Plan Mercredi ainsi qu'une Charte Qualité.

Ce plan permet en outre une bonification de la PSO (Prestation de service CAF) sur les actions nouvelles (heure du mercredi matin) et la réduction possible des taux d'encadrement.

Christelle Giors, coordinatrice revient sur la réunion organisée par la CAF de présentation du dispositif et précise les pourtours du plan mercredi :

PLAN MERCREDI : L'ESSENTIEL

Toutes les communes peuvent proposer le mercredi un accueil de loisirs à forte ambition éducative.



La charte qualité plan mercredi organise l'accueil du mercredi autour de 4 axes :

- Veiller à la complémentarité éducative des temps périscolaires du mercredi avec les temps familiaux et scolaires
- Assurer l'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants souhaitant participer à l'accueil de loisirs, en particulier des enfants en situation de handicap
- Inscrire les activités périscolaires sur le territoire et en relation avec ses acteurs
- Proposer des activités riches et variées en y associant des sorties éducatives et en visant une réalisation finale (œuvre, spectacle, exposition, tournoi, ...).

Adresse de correspondance : SIBTAS – L'Arpège – 2 avenue des Chasseurs Alpins – 73200 Albertville
Téléphone : 04.79.10.48.48 – Télécopie : 04.79.10.01.81

Mme la Présidente précise que les obligations imposées par le plan mercredi sont en cohérence avec les actions réalisées à ce jour par le SIBTAS.

La signature de ce plan permettrait au SIBTAS de bénéficier de financements supplémentaires sans modifier les activités déjà mises en place.

Béatrice Busillet s'inquiète de l'instauration du plan mercredi au vu des informations qu'elle a recueillies lors de la réunion organisée avec la CAF.

En effet, ce dispositif autorise des taux d'encadrement revus à la baisse.

En effet :

- pour les maternelles : le taux d'encadrement de 1 animateur pour 8 enfants passerait à 1 pour 12
- pour les élémentaires : le taux d'encadrement de 1 animateur pour 12 enfants passerait à 1 pour 18

Mme la Présidente précise qu'il s'agit d'une autorisation dérogatoire mais que le SIBTAS peut maintenir les taux d'encadrement qu'il applique jusqu'alors.

Béatrice Busillet craint également l'implication du corps enseignant dans ce nouveau dispositif et rappelle les difficultés que le SIBTAS a rencontrées avec les écoles ces dernières années lors de la mise en place des TAP.

Philippe Branche demande à ce que ce dispositif soit présenté dans les conseils d'école.

Raphaël Thevenon pense que les écoles auraient d'ailleurs dû être consultées au préalable afin de connaître leur positionnement.

Il est précisé qu'il ne sera en aucun cas demandé aux enseignants de travailler les mercredis. Ce plan a uniquement pour objectif de permettre aux partenaires de travailler ensemble dans l'intérêt de l'enfant.

A titre d'exemple, il est cité un projet sur la citoyenneté qui pourrait être conduit concomitamment à l'école et au centre de loisirs via des animations spécifiques.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, par 15 voix pour, 2 oppositions (Béatrice BUSILLET et Alain DEDUC) et 1 abstention (Luc WUILLAUME) :

- approuve l'instauration du plan mercredi et la rédaction d'un nouveau PEDT ;
- autorise Mme la Présidente, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 25 octobre 2018

4. Ressources Humaines – Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Mme la Présidente

Par délibération du 27 septembre 2016, le Conseil Syndical décidait de la création de 4 emplois d'adjoint d'animation à temps non complet :

- 2 emplois d'adjoint d'animation à temps non complet (17h30 annualisées /semaine)
- 2 emplois d'adjoint d'animation à temps non complet (28 heures hebdomadaires)

Du fait de la réorganisation de la semaine scolaire avec passage à 4 jours depuis la dernière rentrée, ces postes doivent être supprimés et le tableau des effectifs du SIBTAS sera modifié en conséquence.

A noter qu'à la fin des TAP, en juillet dernier, aucun de ces postes n'était pourvu.

Le Comité Technique du Centre de Gestion a été saisi, pour avis, a le 4 juin dernier :

- les représentants des collectivités ont émis un avis favorable à l'unanimité ;
- les représentants du personnel (FO, CGT, CFDT) se sont abstenus.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la suppression des 4 emplois d'adjoint d'animation et la modification du tableau des effectifs du SIBTAS qui en résulte.

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 25 octobre 2018

5. Finances - Décision modificative de crédits n° 1 au budget 2018

Rapporteur : Mme la Présidente

Il convient d'approuver la décision modificative de crédits ci-après :

Ch	Libellés	BP 2018	DM & VC 2018	Crédits 2018	Proposition DM 1	Crédits 2018 après DM
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
011	Charges à caractère général	62 970,00		62 970,00	3 000,00	65 970,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	284 200,00		284 200,00		284 200,00
65	Autres charges de gestion courante	5 000,00		5 000,00		5 000,00
67	Charges exceptionnelles	76 734,01		76 734,01	-3 000,00	73 734,01
023	Virement à la section d'investissement	30 000,00		30 000,00		30 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	2 550,00		2 550,00		2 550,00
	Total Dépenses de fonctionnement	461 454,01	0,00	461 454,01	0,00	461 454,01
RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
013	Atténuations de charges	5 500,00		5 500,00		
70	Produits des services du domaine et vente	35 000,00		35 000,00		35 000,00
74	Dotations et participations	297 242,00		297 242,00		297 242,00
77	Produits exceptionnels	0,00		0,00		0,00
002	Excedent de fonctionnement reporté	123 712,01		123 712,01		123 712,01
	Total Recettes de fonctionnement	461 454,01	0,00	461 454,01	0,00	461 454,01
DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
20	Immobilisations incorporelles	32 000,00		32 000,00	-30 000,00	2 000,00
21	Immobilisations corporelles	2 488,70		2 488,70		2 488,70
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	30 000,00	30 000,00
001	Déficit reporté	26 103,30		26 103,30		26 103,30
	Total Dépenses d'investissement	60 592,00	0,00	60 592,00	0,00	60 592,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT						
10	Dotations Fds divers et Réserves	28 042,00		28 042,00		28 042,00
13	Subventions d'investissement	0,00		0,00		0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	30 000,00		30 000,00		30 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	2 550,00		2 550,00		2 550,00
001	Reprise de l'excedent reporté			0,00		0,00
	Total Recettes d'investissement	60 592,00	0,00	60 592,00	0,00	60 592,00

Il est précisé que cette décision modificative de crédits permettra notamment de procéder au paiement de l'architecte qui travaille sur les nouveaux plans de la Maison de santé.

Ces frais seront par la suite remboursés par la SEMCODA.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la décision modificative de crédits n° 1 au budget 2018. .

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 25 octobre 2018

6. Prospectives 2019 pour le SIBTAS - Débat d'orientations

Rapporteur : Mme la Présidente

Par délibération du 27 septembre dernier, la Communauté d'Agglomération compétente pour l'action sociale a déclaré les centres de loisirs 3-11 ans et 11-17 actuellement gérés par le SIBTAS d'intérêt communautaire.

De ce fait, ce service sera, au 1^{er} janvier 2019 transféré à l'Agglomération.

Par ailleurs, la Communauté d'Agglomération Arlysère a engagé sa refonte statutaire à intervenir au 1^{er} janvier 2019.

Actuellement jusqu'en novembre, les communes membres sont à leur tour amenées à en délibérer. Si la majorité requise est obtenue (2/3 des communes représentant le moitié de la population ou la moitié des communes représentant les 2/3 de la population), la CA Arlysère exercera parmi ses compétences facultatives, la compétence :

« 4-C-13 ° Développement et maintien de l'offre de soins : acquisition, construction, rénovation, aménagement et gestion des biens immobiliers destinés à la location à des professionnels de santé, regroupés en Maison de santé, en Pôle de santé, ou destinés à l'être » compétence qu'avait pris le SIBTAS début 2017.

De ce fait, le SIBTAS sera vraisemblablement dissous au 31 décembre 2018 et ses compétences reprises par l'Agglomération.

Afin d'analyser les incidences de ces transferts et du devenir du service, il est proposé d'ouvrir un débat au Conseil Syndical quant aux incidences et à la définition des orientations budgétaires qui seront transmises à l'Agglomération.

Pour alimenter ce débat un prévisionnel du CA 2018 et des orientations 2019 est présenté :

En section de fonctionnement

Libellé	CA 2017	BP 2018	Réalisé au 15/10/2018	CA prévisionnel 2018	Orientations 2019
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	357 658,55	461 454,01	214 807,21	318 386,73	273 870,00
011 - Charges à caractère général	71 319,11	62 970,00	37 640,94	63 652,25	64 830,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	279 000,16	284 200,00	171 283,05	247 351,26	206 650,00
65 - Autres charges de gestion courante	4 456,35	5 000,00	3 347,10	4 847,10	-
67 - Charges exceptionnelles	8,45	76 734,01	-	-	100,00
Total Dépenses réelles	354 784,07	428 904,01	212 271,09	315 850,61	271 580,00
023 - Virt à la section d'Investissement	-	30 000,00	-	-	-
042 - Opération d'ordre de transfert entre sections	2 874,48	2 550,00	2 536,12	2 536,12	2 290,00
Total Dépenses d'ordres	2 874,48	32 550,00	2 536,12	2 536,12	2 290,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	446 287,76	461 454,01	364 792,67	384 752,85	114 500,00
013 - Atténuations de charges	2 041,30	5 500,00	1 251,81	4 251,81	-
70 - Produits des services	35 222,74	35 000,00	30 647,71	36 747,71	37 500,00
74 - Participation des communes	272 600,00	230 000,00	230 000,00	230 000,00	-
74 - Autres organismes	135 875,06	67 242,00	102 893,15	113 753,33	77 000,00
75 - Autres produits de gestion courante	-	-	-	-	-
77 - Produits exceptionnels	548,66	-	-	-	-
Total Recettes réelles	446 287,76	337 742,00	364 792,67	384 752,85	114 500,00
Total Recettes d'ordres					
002 Résultat antérieur reporté	-	123 712,01	-	-	-

Besoins de financement Orientations 2019 - F -159 370,00

TOUS SERVICES CONFONDUS

RESULTAT PREVISIONNEL DE L'EXERCICE 2018	66 366,12
Résultat antérieur reporté	123 712,01
Résultat de clôture prévisionnel	190 078,13

- Service Enfance Jeunesse

Libellé	CA 2017	BP 2018	Réalisé au 15/10/2018	CA prévisionnel 2018	Orientations 2019
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	357 658,55	431 454,01	214 807,21	318 386,73	273 870,00
011 - Charges à caractère général	71 319,11	62 970,00	37 640,94	63 652,25	64 830,00
Administration Générale	35 658,13	25 870,00	13 143,09	27 320,09	32 030,00
Enfance	15 814,43	18 000,00	11 038,88	17 981,88	19 000,00
Jeunesse	10 075,06	9 500,00	6 195,14	9 485,74	10 300,00
RAM	2 837,40	3 400,00	1 774,50	3 375,21	3 500,00
TAP	6 934,09	6 200,00	5 489,33	5 489,33	-
012 - Charges de personnel et frais assimilés	279 000,16	284 200,00	171 283,05	247 351,26	206 650,00
Administration Générale	43 943,86	50 700,00	23 016,59	49 516,59	30 500,00
Enfance	102 603,43	118 100,00	70 831,62	95 831,62	115 000,00
Jeunesse	27 644,69	34 100,00	19 595,14	37 021,35	43 500,00
RAM	14 113,09	16 700,00	11 383,81	16 525,81	17 650,00
TAP	90 695,09	64 600,00	46 455,89	48 455,89	-
65 - Autres charges de gestion courante	4 456,35	5 000,00	3 347,10	4 847,10	-
Administration Générale	4 456,35	5 000,00	3 347,10	4 847,10	-
66 - Charges financières	-	-	-	-	-
Administration Générale	-	-	-	-	-
67 - Charges exceptionnelles	8,45	76 734,01	-	-	100,00
Administration Générale	8,45	76 734,01	-	-	100,00
Total Dépenses réelles	354 784,07	428 904,01	212 271,09	315 850,61	271 580,00
023 - Virt à la section d'Investissement	-	-	-	-	-
042 - Opération d'ordre de transfert entre sections	2 874,48	2 550,00	2 536,12	2 536,12	2 290,00
Total Dépenses d'ordres	2 874,48	2 550,00	2 536,12	2 536,12	2 290,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	418 687,76	431 454,01	334 792,67	354 752,85	114 500,00
013 - Atténuations de charges	2 041,30	5 500,00	1 251,81	4 251,81	-
Administration Générale	1 742,12	-	197,38	197,38	-
Enfance	88,64	5 500,00	407,46	3 407,46	-
Jeunesse	-	-	122,41	122,41	-
RAM	126,20	-	-	-	-
TAP	84,34	-	524,56	524,56	-
70 - Produits des services	35 222,74	35 000,00	30 647,71	36 747,71	37 500,00
Administration Générale	-	-	-	-	-
Enfance	26 247,31	27 000,00	25 868,18	30 868,18	32 000,00
Jeunesse	8 347,08	8 000,00	4 779,53	5 879,53	5 500,00
RAM	628,35	-	-	-	-
74 - Participation des communes	245 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	-
74 - Autres organismes (CAF prestations de services + MSA)	121 391,06	60 000,00	102 893,15	106 511,33	70 000,00
74 - Département	14 484,00	7 242,00	-	7 242,00	7 000,00
75 - Autres produits de gestion courante	-	-	-	-	0
Administration Générale	-	-	-	-	-
Jeunesse	-	-	-	-	-
77 - Produits exceptionnels	548,66	-	-	-	-
Total Recettes réelles	418 687,76	307 742,00	334 792,67	354 752,85	114 500,00
Total Recettes d'ordres					
002 Résultat antérieur reporté		123 712,01	-	-	-

Besoins de financement Orientations 2019 - F -159 370,00

HORS SERVICE MAISON DE SANTE

RESULTAT PREVISIONNEL DE L'EXERCICE 2018 36 366,12
 Résultat antérieur reporté 123 712,01
 Résultat de clôture prévisionnel 160 078,13

- Service Maison de santé

Libellé	CA 2017	BP 2018	Réalisé au 15/10/2018	CA prévisionnel 2018	Orientations 2019
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	-	30 000,00	-	-	-
011 - Charges à caractère général	-	-	-	-	-
012 - Charges de personnel et frais assimilés	-	-	-	-	-
65 - Autres charges de gestion courante	-	-	-	-	-
67 - Charges exceptionnelles	-	-	-	-	-
Total Dépenses réelles	-	-	-	-	-
023 - Virt à la section d'Investissement	-	30 000,00	-	-	-
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	-	-	-	-	-
Total Dépenses d'ordres	-	30 000,00	-	-	-
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	27 600,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	-
013 - Atténuations de charges	-	-	-	-	-
70 - Produits des services	-	-	-	-	-
74 - Participation des communes	27 600,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	-
74 - Autres organismes	-	-	-	-	-
75 - Autres produits de gestion courante	-	-	-	-	-
77 - Produits exceptionnels	-	-	-	-	-
Total Recettes réelles	27 600,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	-
Total Recettes d'ordres					
002 Résultat antérieur reporté	-	-	-	-	-

Besoins de financement Orientations 2019 - F 0,00

SERVICE MAISON DE SANTE

RESULTAT PREVISIONNEL DE L'EXERCICE 2018 30 000,00
 Résultat antérieur reporté
 Résultat de clôture prévisionnel 30 000,00

En section d'investissement

Libellé	CA 2017	BP 2018	Réalisé au 15/10/2018	CA prévisionnel 2018	Orientations 2019
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	30 904,84	60 592,00	0,00	1 262,40	2 832
20 - Immobilisations incorporelles	27 600,00	32 000,00	0,00	0,00	1 400
21 - Immobilisations corporelles	3 304,84	2 488,70	0,00	1 262,40	1 432
23 - Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0
Total Dépenses réelles	30 904,84	34 488,70	0,00	1 262,40	2 832
041 - Opérations d'ordre patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001 Solde execution section investissement reporté	0,00	26 103,30	0,00	0,00	0
RECETTES D'INVESTISSEMENT	4 010,34	60 592,00	30 136,12	30 136,12	2 832
10 - Dotations fds divers et réserves 10222 FCTVA	1 135,86	442,00	0,00	0,00	542
10 - Dotations fds divers et réserves 1068 Exédents de fonctionnement capitalisés	0,00	27 600,00	27 600,00	27 600,00	0
13 - Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0
Total Recettes réelles	1 135,86	28 042,00	27 600,00	27 600,00	542
021 - Virement de la section de fonctionnement	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0
040 - Opérations d'ordre entre sections	2 874,48	2 550,00	2 536,12	2 536,12	2 290
041 - Opérations d'ordre patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0
Total Recettes ordres	2 874,48	32 550,00	2 536,12	2 536,12	2 290
001 Solde execution section investissement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0
Besoins de financement Orientations 2019 - I					0,00
RESULTAT PREVISIONNEL DE L'EXERCICE 2018				28 873,72	
Résultat antérieur reporté				-26 103,30	
Résultat de clôture prévisionnel				2 770,42	

- Service Enfance Jeunesse

Libellé	CA 2017	BP 2018	Réalisé au 15/10/2018	CA prévisionnel 2018	Orientations 2019
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3 304,84	4 488,70	0,00	1 262,40	2 832
20 - Immobilisations incorporelles	0,00	2 000,00	0,00	0,00	1 400
21 - Immobilisations corporelles	3 304,84	2 488,70	0,00	1 262,40	1 432
23 - Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0
Total Dépenses réelles	3 304,84	4 488,70	0,00	1 262,40	2 832
001 Solde execution section investissement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0
RECETTES D'INVESTISSEMENT	4 010,34	4 488,70	2 536,12	2 536,12	2 832
10 - Dotations fds divers et réserves 10222 FCTVA	1 135,86	442,00	0,00	0,00	542
10 - Dotations fds divers et réserves 1068 Exédents de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0
13 - Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0
Total Recettes réelles	1 135,86	442,00	0,00	0,00	542
021 - Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0
040 - Opérations d'ordre entre sections	2 874,48	2 550,00	2 536,12	2 536,12	2 290
Total Recettes ordres	2 874,48	2 550,00	2 536,12	2 536,12	2 290
001 Solde execution section investissement reporté	0,00	1 496,70	0,00	0,00	0
Besoins de financement Orientations 2019 - I					0,00
RESULTAT PREVISIONNEL DE L'EXERCICE 2018				1 273,72	
Résultat antérieur reporté				1 496,70	
Résultat de clôture prévisionnel				2 770,42	

- Service Maison de santé

Libellé	CA 2017	BP 2018	Réalisé au 15/10/2018	CA prévisionnel 2018	Orientations 2019
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	27 600,00	57 600,00	0,00	0,00	0
20 - Immobilisations incorporelles	27 600,00	30 000,00	0,00	0,00	0
21 - Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0
23 - Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0
Total Dépenses réelles	27 600,00	30 000,00	0,00	0,00	0
041 - Opérations d'ordre patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0
001 Solde execution section investissement reporté	0,00	27 600,00	0,00	0,00	0
RECETTES D'INVESTISSEMENT	0,00	57 600,00	27 600,00	27 600,00	0
10 - Dotations fds divers et réserves 10222 FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0
10 - Dotations fds divers et réserves 1068 Exédents de fonctionnement capitalisés	0,00	27 600,00	27 600,00	27 600,00	0
13 - Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0
Total Recettes réelles	0,00	27 600,00	27 600,00	27 600,00	0
021 - Virement de la section de fonctionnement	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0
040 - Opérations d'ordre entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0
041 - Opérations d'ordre patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0
Total Recettes ordres	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0
001 Solde execution section investissement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0
Besoins de financement Orientations 2019 - I					0,00
RESULTAT PREVISIONNEL DE L'EXERCICE 2018				27 600,00	
Résultat antérieur reporté				-27 600,00	
Résultat de clôture prévisionnel				0,00	

Michèle Doucet s'interroge sur la participation des Communes à la CA Arlysère pour les actions menées actuellement par le SIBTAS.

Il est précisé que la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) se réunira et émettra des propositions.

Il est rappelé qu'il a été convenu au sein d'Arlysère que lorsqu'une compétence est reprise, son coût pour les Communes est figé à l'instant T.

Patrice Burdet s'inquiète du devenir de l'action sociale qui sera proposé en Basse Tarentaise et craint que les Communes membres du SIBTAS financent une partie des actions menées sur le reste du territoire d'Arlysère.

Béatrice Busillet rappelle ses inquiétudes sur les nouveaux taux d'encadrements proposés pour les signataires du plan mercredi et craint que certaines orientations du SIBTAS ne soient pas poursuivies.

Pour répondre à ces inquiétudes, Sophie Ghiron, responsable de la cohésion sociale à la CA Arlysère, indique que des commissions sociales locales seront créées. Ainsi, une commission sociale locale regroupant les anciennes Communes du SIBTAS sera mise en place afin de poursuivre les actions et les orientations prises jusqu'alors par le SIBTAS.

7. Date et lieu de la prochaine réunion

Rapporteur : Mme la Présidente

Il est proposé que le prochain Conseil Syndical se déroule :

- le mardi 4 décembre 2018 à 18h à la Mairie de La Bâthie.

Le Conseil Syndical en prend acte.

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 25 octobre 2018

Questions diverses et orales

L'ordre du jour étant clos et aucune autre question orale n'étant soumise au débat, Mme la Présidente lève la séance à 19h30.

A La Bâthie, le 23 octobre 2018
Maguy RUFFIER
Présidente du SIBTAS



Compte-rendu affiché au siège du 23 octobre 2018 au 23 novembre 2018